

PROCES VERBAL
ST-OUEN-DES-ALLEUX

Séance du conseil municipal du 11 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre d'absents : 1

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-six, **le onze juin à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT,

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. DOUAGLIN Émile, Mme BOURION Juliette, M. BATAIS Régis, M. LEULIETTE Arnaud, M. HOCHART Arnaud, Mme LE ROY Delphine, Mme DELALANDE Sabrina, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie, M. PITOIS Ludovic,
Absent	M. GESLIN Damien,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	05/06/2026

2026 06 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026

Le compte rendu de la séance du 12 mai 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2026 06 067 Vote des subventions 2026 aux associations

Madame Stéphanie BRIAND, adjointe aux affaires sociales et culturelles, présente au Conseil municipal les propositions de subventions aux associations pour l'exercice 2026, proposées par la commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'attribuer aux associations les subventions figurant dans le tableau annexé à la présente délibération pour l'exercice 2026 ;**
- **CONFIRME l'inscription des crédits nécessaires en section de fonctionnement au compte 65748 du budget principal n° 15000 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Nom de l'association ST-OUEN-DES-ALLEUX	Montant des subventions 2026
ASSOCIATIONS SPORTIVES	Forfait de 140€ + 7€ par adhérents domicilié St Ouen
Soda Moov	441,00 €
USSMSO Football	364,00 €
Le Volant Audonien	280,00 €
Tennis Club Audonien	343,00 €
Total Sportives	1 428,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES	Forfait de 210€ + 1,40 par adhérents domicilié St Ouen
Musc'alleux	218,40 €
Asso des anciens combattants	270,20 €
Total Culturelles	488,60 €
ASSOCIATIONS DE LOISIRS	Forfait de 210€ + 1,40€ par adhérents domicilié St Ouen
AICA St Ouen / St Christophe	238,00 €
La Gaule Audonienne	232,40 €
Autre	250,00 €
Total Loisirs	720,40 €
AUTRES ASSOCIATIONS	Forfait 2025 - 30%
Amicale des Pompiers	2 065,40 €
Fleurir St Ouen	- €
Comité d'Animation Audonien	1 660,00 €
Amicale Laïque	1 400,00 €
Club 3ème Jeunesse	700,00 €
Total Autres	5 825,40 €
HORS COMMUNE	Forfait
ADMR Pays St Aubin du Cormier	946,00 €
CLIC MAIA Haute Bretagne	250,00 €
Restaurant du Cœur	250,00 €
Montant total	9 908,40 €

2026 06 068 Travaux de voirie 2026 – Validation de devis

Monsieur Émile DOUAGLIN, conseiller délégué à la voirie, présente au Conseil municipal, sur proposition de la commission, plusieurs devis de l'entreprise Henry Frères de La Chapelle-Saint-Aubert (Ille-et-Vilaine) relatifs au programme de travaux de voirie 2026, à savoir :

- ✓ Devis n° TP-2026-05-0248 concernant des travaux d'enrobés et de revêtement de voirie à La Trouslardière pour un montant de 46 351,60 € HT ;
- ✓ Devis n° TP-2026-06-0324 concernant des travaux de voirie à La Poterie pour un montant de 3 535,44 € HT ;
- ✓ Devis n° TP-2026-05-0285 concernant des travaux de voirie, pour un montant de 17 787,60 € HT ;
- ✓ Devis n° TP-2026-05-0247 concernant des travaux de revêtement de voirie au lieu-dit Le Bois Lonfray, pour un montant de 1 935,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- ✓ D'approuver les devis n° TP-2026-05-0248, TP-2026-05-0285 et TP-2026-05-0247, TP-2026-06-0324, tels que présentés ;
- ✓ De confirmer l'inscription des crédits nécessaires au programme de voirie 2026, en section d'investissement, au compte 231, opération n° 10001, du budget principal n° 15000 ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026 06 069 Entretien de la voirie et des terrains communaux

Monsieur Émile DOUAGLIN, conseiller délégué à la voirie, présente au Conseil municipal plusieurs devis relatifs au fauchage des talus, au curage des fossés et à l'entretien du bassin d'orage situé à proximité du service technique.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE :

- ✓ D'approuver le devis le moins disant n°XXX de l'entreprise ETA GOBE Bruno de Saint-Ouen-des-Alleux (35) pour le fauchage des carrefours et virage fin juin 2026 pour un montant de 1 600,00 € HT ;
- ✓ D'approuver le devis n°191 de l'entreprise MOUTEL Mickaël de Saint-Ouen-des-Alleux (35) pour le curage des fossés avec évacuation des déblais sur la route de la Trouslardièrre pour un montant de 2 745,00 € HT ;
- ✓ D'approuver le devis n°29052026ALD de l'entreprise Yohan LANCELOT de Argentré-du-Plessis (35) pour l'entretien du bassin d'orage du service technique, pour un montant de 2 060,00 € HT ;
- ✓ De confirmer l'inscription des crédits nécessaires à l'entretien de la voirie et des terrains communaux en section de fonctionnement, au compte 615231 du budget principal n° 15000 ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 13 voix

Abstention : 1 voix (Laurence GOBÉ)

2026 06 070 Opération « Aménagement du terrain situé derrière l'école » – Fourniture et pose d'une clôture et d'un portail

Monsieur Philippe RAIPIN, adjoint aux affaires scolaires, présente au Conseil municipal un devis portant sur la fourniture et la pose de clôtures, d'un portillon, d'un portail et d'un pare-ballons, dans le cadre de l'aménagement d'un espace récréatif situé à l'arrière de l'école.

Le devis n° 2026-772 de l'entreprise AC Concept Paysage, sise à La Bouëxière, s'élève à 20 720,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- ✓ D'approuver le devis n° 2026-772 de l'entreprise AC Concept Paysage, d'un montant de 20 720,00 € HT ;
- ✓ De confirmer l'inscription des crédits nécessaires en section d'investissement au compte 231, opération n° 202501, du budget principal n° 15000 ;

- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

2026 06 071 Fourniture de cloisons pour les sanitaires du préau des classes maternelles

Monsieur Philippe RAIPIN, adjoint aux affaires scolaires, présente au Conseil municipal un devis de la société NAOSPAN, située à Couëron (Loire-Atlantique), relatif à la fourniture de cloisons pour les sanitaires du préau des classes maternelles.

Le devis n° DEV-2605-587 s'élève à un montant de 1 151,30 € HT.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'approuver le devis n° DEV-2605-587 de la société NAOSPAN, située à Couëron (44), pour la fourniture de cloisons destinées aux sanitaires du préau des classes maternelles, pour un montant de 1 151,30 € HT;**
- **De confirmer l'inscription des crédits nécessaires en section d'investissement au compte 2184 du budget principal n° 15000 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

2026 06 072 Modification du tableau des effectifs – Suppression et création d'un emploi d'adjoint technique territorial

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de tenir compte de l'évolution des besoins du service.

Il est proposé de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 29,60 heures hebdomadaires (29,60/35e), et de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35e), à compter du 1er octobre 2026.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la saisine du Comité Social Territorial en date du 11/06/2026 ;

Considérant la nécessité d'adapter la durée hebdomadaire de service aux besoins de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- ✓ **De supprimer, à compter du 1er septembre 2026, un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 29,60/35e ;**

- ✓ De créer, à compter de cette même date, un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35e) ;
- ✓ De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité ;
- ✓ D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

2026 06 073 Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2e classe et création d'un emploi de rédacteur principal de 1re classe dans le cadre d'un avancement de grade

Le Conseil municipal de Saint-Ouen-des-Alleux,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le tableau annuel d'avancement de grade établi au titre de l'année 2026 ;

Considérant qu'un agent de la collectivité remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur principal de 1re classe ;

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de permettre cette nomination ;

Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : La suppression, à compter du 01/07/2026, d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2e classe à temps complet.

Article 2 : La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1re classe à temps complet.

Article 3 : Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en conséquence.

Article 4 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi sont inscrits au budget de la commune.

Article 5 : Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder à la nomination de l'agent concerné dans les conditions réglementaires en vigueur.

2026 06 074 Désignation d'un représentant élu au sein de la SPL Fougères Tourisme

Monsieur le Maire rappelle que la commune, par délibération n°201807089 du 26/07/2018 est actionnaire de l'office de Tourisme, la SPL FOUGERES TOURISME.

Vu le scrutin municipal 2026,

Il convient de désigner un représentant élu au sein des membres pour siéger à l'Assemblée Spéciale.

Une fois les membres désignés par les communes de Fougères Agglomération, l'Assemblée Spéciale se réunira et élira un de ses membres, qui siégera au Conseil d'Administration de la SPL FOUGERES TOURISME.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Madame Laurence GOBÉ comme représentante de la commune pour siéger à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale FOUGERES TOURISME.

2026 06 075 Désignation de représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Fougères Agglomération

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code général des impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est instituée au sein de Fougères Agglomération.

Cette commission a pour mission d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale, notamment dans le cadre des transferts ou restitutions de compétences.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **désigne comme représentant titulaire : M. Jean-Louis QUILLIOT ;**
- **désigne comme représentant suppléant : M. Philippe RAIPIN-PARVEDY ;**
- **autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Fougères Agglomération pour les suites à donner.**

2026 06 Information sur les demandes de DETR 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des suites données aux demandes de subventions déposées auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

Les décisions notifiées sont les suivantes :

- **Projet de rénovation de la salle des fêtes et de la salle des sports : demande de subvention d'un montant de 210 000 €, non retenue, pour une opération dont le coût total s'élève à 1 236 222,80 € HT ;**
- **Projet de restauration de l'église (tranche ferme) : subvention accordée d'un montant de 90 631,17 €, pour une opération estimée à 339 305,16 € HT.**
- **Projet d'agrandissement de la cantine scolaire : subvention accordée d'un montant de 128 358 €, pour une opération estimée à 320 895 € HT ;**

Monsieur le Maire précise que les travaux relatifs à la tranche ferme de la restauration de l'église ont d'ores et déjà été engagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE, à l'unanimité :

- **de notifier les marchés aux entreprises retenues dans le cadre du projet d'agrandissement de la cantine scolaire ;**
- **de lancer les opérations de travaux correspondantes ;**
- **de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, au compte 231.**

Le Conseil municipal prend acte de cette information et approuve les décisions ci-dessus.

2026 06 Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant le bien situé au 20 rue des Landelles

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la propriété cadastrée section D n° 271, d'une superficie respective de 187 m².

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2026 l'autorisant à exercer le droit de pré-emption urbain, Monsieur le Maire indique avoir décidé de ne pas faire usage de ce droit sur les biens concernés.

2026 06 Questions diverses

- Il sera vérifié que l'ensemble des sanitaires de l'école publique et des bâtiments périscolaires sont équipés de cloisons garantissant l'intimité des élèves.
- Une présentation des agents municipaux, de leurs horaires et de leurs missions sera organisée lors d'un prochain conseil municipal. M. Philippe Raipin réalisera un trombinoscope pour cette présentation.
- Monsieur Régis BATAIS, conseiller municipal, attire l'attention sur un problème de visibilité rue du Sous-Bois. La configuration des lieux peut rendre délicates les manœuvres de sortie de certaines propriétés, notamment en marche arrière, et présenter un risque pour la sécurité des usagers de la voie publique.
- Monsieur Arnaud LEULIETTE informe le Conseil municipal que les travaux d'aménagement paysager aux abords de l'étang sont désormais terminés.
- Le concours de pêche organisé par l'association des sapeurs-pompiers se tiendra le dimanche 15 juin 2026.

Prochaines réunions des élus

Lundi 15 juin 2026 à 14h00 : formation à l'application « Mon Village »

Mardi 16 juin 2026 à 9h00 : réunion avec le maître d'œuvre concernant le projet de rénovation de la salle des sports et de la salle des fêtes.

Jeudi 23 juillet 2026 à 19h00 : prochaine réunion du conseil municipal.

Points inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil municipal : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal ;